



Jbel-Sendouq Khalladi Projets de parc éolien et de ligne électrique de 225 kV

Plan d'Action Environnemental et Social, Tanger, Maroc

Aout 2015





PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PAES) KHALLADI WIND FARM PROJECT

Note : Le personnel engagé (ou devant être engagé) par UPC renewables mentionné dans le PAES inclut le personnel engagé (ou devant être engagé) par ACWA Power Maroc.

| No. | Action | Risques et bénéfices Environnementaux & Sociaux | Exigence Législative, Exigence de Performance (EP) de la BERD, Bonnes Pratiques Internationales | Ressources, responsabilités | Calendrier | Objectif et critère d'évaluation de la mise en œuvre |
|-----|---|---|---|--|--|--|
| EP1 | Évaluation et gestion des impacts et problèmes environnementaux et sociaux | | | | | |
| 1.1 | Rapport de Suivi Environnemental et Social Remise à la BERD d'un rapport d'état d'avancement: De la mise en œuvre du PAES du projet Des performances environnementales et sociales en relation avec les activités du projet | Suivi environnemental et social | BERD EP1 Loan Agreement requirement | UPC renewables Le format du rapport annuel sera transmis par la BERD. | Construction : tous les six mois Exploitation : avant la fin du premier trimestre de chaque année pendant la durée du crédit. | Rapports remis et approuvés par la BERD. |





| No. | Action | Risques et bénéfices Environnementaux & Sociaux | Exigence Législative, Exigence de Performance (EP) de la BERD, Bonnes Pratiques Internationales | Ressources, responsabilités | Calendrier | Objectif et critère d'évaluation de la mise en œuvre |
|------|---|--|--|--|--|---|
| 1.2 | Gestion Environnementale et Sociale pendant la phase de construction: assigner au sein de l'équipe UPC renewables les trois responsabilités suivantes (une à trois personnes, en leur allouant les ressources nécessaires à leur travail), sous l'autorité directe du chef de Projet: • un responsable "Environnement" en charge de la conformité avec la législation environnementale Marocaine (y compris les recommandations environnementales de l'EIE et du cahier des charges) et de la mise en œuvre du PAES (EP1, EP3 et EP6) • un responsable "Social" en charge de la conformité avec la législation Marocaine du travail, les recommandations sociales de l'EIE et du cahier des charges, et de la mise en œuvre du PAES (EP2, EP5, EP8 et EP10) • un responsable "Santé-Sécurité" en charge de la conformité avec la législation santé-sécurité Marocaine (y compris les recommandations de l'EIE et du cahier des charges) et de la mise en œuvre du PAES (EP4) | Mise en œuvre des exigences réglementaires et du PAES | Législation Marocaine BERD EP1 | Personnel engagé par UPC renewables (ces trois responsabilités ne peuvent être sous- traitées) et ressources allouées | Dès l'entrée en vigueur du PAES et jusqu'à la fin de la phase de construction | Les trois responsables sont recrutés et maintenus en poste jusqu'à la fin de la phase de construction |
| 1.3a | Préparation d'un Plan de Gestion et de Suivi Environnemental et Social sur la base du Cadre de Gestion et de Suivi Environnemental et Social. | | Législation Marocaine BERD EP1 | UPC renewables avec l'appui d'un consultant compétent | D'ici la fin de la période de consultation sur la documentation supplémentaire EIES | Le PGSES est préparé par UPC renewables et approuvé par la BERD |





| No. | Action | Risques et bénéfices Environnementaux & Sociaux | Exigence Législative, Exigence de Performance (EP) de la BERD, Bonnes Pratiques Internationales | Ressources, responsabilités | Calendrier | Objectif et critère d'évaluation de la mise en œuvre |
|------|--|--|---|---|--|--|
| 1.3b | Mise en œuvre du Plan de Gestion et de Suivi Environnemental et Social (PGSES –ESMMP en anglais) par les trois responsables Environnement, Social et Santé- Sécurité pendant la phase de construction, y compris la notification aux EPC contractors de leurs obligations dans le cadre du PGSES. | | Législation Marocaine BERD EP1 | Organisation et coordination par les trois responsables, avec l'appui de prestataires extérieurs quand cela est nécessaire | Après 1.3a et dès la prise de fonction des trois responsables et jusqu'à la fin de la phase de construction | Le PGSES est mis en œuvre |
| 1.4 | Gestion Environnementale et Sociale pendant la phase d'exploitation: désigner au sein de l'équipe UPC renewables un responsable "Environnement, Social, Santé, Sécurité" en charge de la conformité avec la législation Marocaine (y compris les recommandations environnementales de l'EIE et du cahier des charges) et de la mise en œuvre du PAES pour la phase d'exploitation. | Mise en œuvre des exigences réglementaires et du PAES | Législation Marocaine BERD EP1 | Personnel engagé par UPC renewables (ces trois responsabilités ne peuvent être sous- traitées) | 6 mois avant la fin de la phase de construction | Responsable nommé et maintenu en poste pendant toute la phase d'exploitation |
| 1.5 | Mise à jour du Plan de Gestion et de Suivi Environnemental et Social pour la phase d'exploitation et mise en œuvre. | | Législation Marocaine BERD EP1 | Organisation et coordination par le responsable "Environnement, Social, Santé, Sécurité", avec l'appui de prestataires extérieurs quand cela est nécessaire | PGSES mis à jour avant le début de la phase d'exploitation PGSES mis en œuvre pendant la phase d'exploitation | PGSES mis à jour et soumis pour non- objection à la BERD Le PGSES est ensuite mis en œuvre |
| 1.6 | Mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) intégré ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 couvrant l'ensemble des activités du Projet pour la phase d'exploitation | Assurance qualité et amélioration continue | BERD EP1 | UPC renewables avec l'assistance éventuelle d'un cabinet spécialisé pour la préparation du SGES. Audits de certification par un cabinet agréé. | Système préparé : durant la première année d'exploitation Certification : durant la deuxième année d'exploitation | Système intégré préparé et certifié. Certification renouvelée régulièrement |





| No. | Action | Risques et bénéfices Environnementaux & Sociaux | Exigence Législative, Exigence de Performance (EP) de la BERD, Bonnes Pratiques Internationales | Ressources, responsabilités | Calendrier | Objectif et critère d'évaluation de la mise en œuvre |
|------|---|---|---|---|---|---|
| 1.7 | Qualité, performance environnementale, sociale et santé/sécurité des prestataires de travaux ou de services: Durant les phases de construction et d'exploitation, pour les contrats de services ou de travaux de plus d'un million d'euro, requérir des prestataires de: - nommer un responsable HSE (Hygiène Santé Sécurité Environnement) - inclure dans leur offre un plan spécifique de gestion des risques HSE conforme à la législation Marocaine et à la politique E&S de la BERD: (i) revue des risques et organisation HSE, (ii) équipements de protection individuels, (iii) gestion des déchets solides et liquides, (iv) protection du public et sécurité des communautés voisines aux chantier, (v) gestion du trafic routier et (vi) autres mesures HSE spécifiques qu'UPC renewables souhaitent voir précisées. | Assurance qualité | Législation Marocaine BERD EP1 | Demande à faire par UPC renewables. Action à mettre en œuvre par le prestataire. | Dès l'entrée en vigueur du PAES et pour toute la durée de l'accord de financement | Demande systématiquement faite au prestataire. Responsables HSE nommés Plan HSE préparé par le prestataire et mis en œuvre après approbation par UPC renewables. |
| 1.8 | Audit externe en cas de plainte ou de non-conformité significative Sur demande de la BERD, engager un consultant indépendant (choisi de commun accord entre UPC renewables et la BERD) pour la réalisation d'un audit E&S externe et la formulation de recommandations pour traiter les plaintes ou non-conformités. | | Législation Marocaine BERD EP1 | UPC renewables | Sur demande de la BERD, en cas de plainte ou de non- conformité significative. (2 audits maxi par an) | Audit réalisé |
| EP 2 | Conditions d'emploi et de travail | | | | | |





| No. | Action | Risques et bénéfices Environnementaux & Sociaux | Exigence Législative, Exigence de Performance (EP) de la BERD, Bonnes Pratiques Internationales | Ressources, responsabilités | Calendrier | Objectif et critère d'évaluation de la mise en œuvre |
|-----|--|---|---|---|--|---|
| 2.1 | Gestion des plaintes : Préparer et mettre en œuvre un mécanisme de gestion des plaintes accessibles aux employés de UPC renewables et aux employés des EPC contractors et de leurs sous-traitants | Prévention des conflits | BERD EP2 | UPC renewables. | Avant le début des travaux | Mécanisme mis en œuvre et effectif |
| 2.2 | Politique Ressources Humaines Préparer et rendre accessible en permanence à tous les employés un document de politique « Ressources Humaines » conforme à la politique E&S de la BERD et incluant : • le traitement équitable, la non-discrimination et l'égalité des chances pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses ; • le droit à l'appartenance à des organisations syndicales ; • le non-recours au travail forcé et au travail des enfants. | Transparence et conformité de la gestion des ressources humaines | Législation Marocaine BERD EP2 | UPC renewables. | A partir de la première année suivant l'entrée en vigueur du PAES. | document de politique « Ressources Humaines » préparé et librement accessible |
| 2.3 | Ressources Humaines des EPC contractors: Requérir des EPC contractors intervenant au Maroc: • La gestion de ses ressources humaines en conformité avec la législation Marocaine et avec l'EP2 de la politique E&S de la BERD • La préparation d'un plan de gestion des ressources humaines pour la phase construction, incluant: ○ Les conditions d'emploi de la main d'œuvre locale, ○ Les conditions de travail, ○ Les conditions de logement et de restauration. | Prévention des risques internes liés à la présence d'un grand nombre de travailleurs | Législation Marocaine BERD EP2 | Exigence à formuler par UPC renewables. Action à mettre en œuvre par les EPC contractors. | Plan de gestion de chaque EPC contractor soumis à UPC renewables avant le début des travaux | Exigence transmise à chaque EPC contractor Plan de gestion des ressources humaines de chaque EPC contractor approuvé par le responsable social d'UPC renewables. |





| No. | Action | Risques et bénéfices Environnementaux & Sociaux | Exigence Législative, Exigence de Performance (EP) de la BERD, Bonnes Pratiques Internationales | Ressources, responsabilités | Calendrier | Objectif et critère d'évaluation de la mise en œuvre |
|------|---|--|---|---|--|---|
| 2.4 | Personnel de sécurité et gardiennage: Préalablement à l'engagement (direct ou via un prestataire) de personnel de sécurité et de gardiennage, mener une étude des risques (santé, sécurité, conditions de travail) et préparer sur cette base un plan de gestion à appliquer à cette activité. | Anticipation et prévention des risques auxquels les personnels de sécurité seront exposés. | BERD EP2 | UPC renewables | Etude de risque et plan de gestion préparés avant le début de la phase de construction Plan mis à jour pour la phase d'exploitation | Etude de risque et plan de gestion préparés et mis en œuvre (directement ou via un prestataire) |
| EP 3 | Utilisation efficace des ressources, prévention et contrôle de la pollution | | | | | |
| 3.1 | Approvisionnement en eau: Inclure dans les documents contractuels l'obligation pour les EPC contractors d'approvisionner leur chantier et leurs installations de chantier avec de l'eau achetée auprès d'une source autorisée (interdiction de pomper dans les nappes souterraines ou superficielles) | Prévention des risques d'usage conflictuel de la ressource hydrique | Législation Marocaine BERD EP3 | Notification des EPC contractor à faire par UPC renewables. | Avant le début des travaux | Obligation/interdiction incluse dans les documents contractuels des EPC contractors. |





| No. | Action | Risques et bénéfices Environnementaux & Sociaux | Exigence Législative, Exigence de Performance (EP) de la BERD, Bonnes Pratiques Internationales | Ressources, responsabilités | Calendrier | Objectif et critère d'évaluation de la mise en œuvre |
|------|--|---|---|---|--|--|
| 3.2 | Prévention et contrôle de la pollution durant la phase de construction : Exiger la préparation par l'entreprise et la mise en œuvre (après approbation par UPC renewables) des plans suivants : Plan de gestion des déchets (tous déchets : solides ou liquides, déchets domestiques ou de construction, etc) Plan de préservation des sols : gestion de la terre végétale, prévention de l'érosion, revégétation pour les sites temporaires, les voix d'accès et de circulation, et les zones d'emprunt ou de dépôt. Le déversement définitif et incontrôlé des déblais le long des pistes/routes est interdit. | Prévention et contrôle de la pollution | Législation Marocaine BERD EP3 | Exigence à formuler par UPC renewables. Action à mettre en œuvre par les EPC contractors. | Préalablement au démarrage des travaux | Plan préparé, approuvé et mis en oeuvre |
| 3.3 | Interdiction de l'usage des pesticides La nature du Projet ne justifie pas l'usage de pesticides (insecticides ou herbicides) lors de la phase de construction ou d'exploitation. Leur usage est à proscrire. | Prévention et contrôle de la pollution | BERD EP3 Bonnes pratiques internationales | Exigence à formuler par UPC renewables. Action à mettre en œuvre par les EPC contractors pour la phase construction et par UPC renewables pour la phase d'exploitation | Dès le démarrage du chantier et pour toute la durée de l'accord financier | Interdiction formulée et appliquée |
| 3.4 | Effet de scintillement (stroboscopique) : Mise en œuvre des recommandation de l'étude d'impact stroboscopique | Prévention de l'impact stroboscopique | BERD EP3 Bonnes pratiques internationales | UPC renewables | Durant la phase d'exploitation | Recommandations mises en oeuvre |
| EP 4 | Santé et sécurité | | | | | |





| No. | Action | Risques et bénéfices Environnementaux & Sociaux | Exigence Législative, Exigence de Performance (EP) de la BERD, Bonnes Pratiques Internationales | Ressources, responsabilités | Calendrier | Objectif et critère d'évaluation de la mise en œuvre |
|------|---|---|---|--|--|---|
| 4.1 | Prévention du risque incendie et plan d'urgence Préparation d'un plan pour la prévention du risque d'incendie et la gestion des situations d'urgence. Le plan doit intégrer la sécurité des travailleurs et du public et devra être présenté aux autorités de la sécurité civile. | Le risque d'incendie sur les collines où se déroule le Projet est un risque majeur pour la sécurité des personnes | BERD EP4 | Exigence à formuler par UPC renewables. Action à mettre en œuvre par les EPC contractors. | Avant le début des travaux | Plan préparé, approuvé par UPC renewables, soumis aux autorités de protection civile et mis en œuvre. |
| 4.2 | Plan HSE pour les travaux principaux : La mesure 1.7 de l'ESAP (Qualité, performance environnementale, sociale et santé/sécurité des prestataires de travaux ou de services) s'applique aux EPC contractors et à leurs sous-traitants. | Prévention des risques pour les personnes générés par les travaux | BERD EP4 | Exigence à formuler par UPC renewables. Action à mettre en œuvre par les EPC contractors. | Plan HSE de chaque EPC contractor à préparer avant les travaux | Plan HSE préparé par chaque EPC contractor et mis en œuvre après approbation par UPC renewables. |
| EP 5 | Acquisition de terres, réinstallation involontaire et déplacement économique | | | | | |
| 5.1 | Restauration des moyens de subsistance: Préparation et mise en œuvre d'un plan de restauration des moyens de subsistance, sur la base du Cadre de restauration des moyens de subsistance et de l'étude d'impact social, avec une attention particulière aux aspects liés au genre. | Prévention des risques de pertes de moyens de subsistance. | BERD EP5 Bonnes pratiques internationales | UPC renewables | Plan préparé et approuvé par la BERD avant le début de travaux pouvant affecter les moyens de subsistance Mise en œuvre immédiatement après approbation | Plan préparé et mis en œuvre |
| EP 6 | Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes | | | | - p | |





| No. | Action | Risques et bénéfices Environnementaux & Sociaux | Exigence Législative, Exigence de Performance (EP) de la BERD, Bonnes Pratiques Internationales | Ressources, responsabilités | Calendrier | Objectif et critère d'évaluation de la mise en œuvre |
|-------|---|---|---|--------------------------------|--|--|
| 6.1 | Plan de protection de la biodiversité Mise en œuvre du plan de protection de la biodiversité | Prévention des atteintes à la biodiversité du site | Législation Marocaine BERD EP5 | UPC renewables | Dès la prise de fonction du responsable « Environnement » et jusqu'à la fin de l'accord de financement | Plan mis en œuvre |
| EP 8 | Patrimoine culturel | | | | | |
| 8.1 | Découvertes inopinées : Développer une procédure applicable aux découvertes archéologiques inopinées. Informer les travailleurs sur la nature des objets pouvant être trouvés et sur la conduite à tenir en cas de découverte inopinée. | Protection du patrimoine culturel | Législation Marocaine BERD EP8 | UPC renewables. | Avant le début de la construction. | Procédure préparée avant les travaux. Travailleurs informés. |
| EP 10 | Divulgation des informations et participation des parties prenantes | | | | | |





| No. | Action | Risques et bénéfices Environnementaux & Sociaux | Exigence Législative, Exigence de Performance (EP) de la BERD, Bonnes Pratiques Internationales | Ressources, responsabilités | Calendrier | Objectif et critère d'évaluation de la mise en œuvre |
|------|---|---|--|--------------------------------|---|---|
| 10.1 | Plan de Participation des Parties Prenantes (PPP, en anglais Stakeholder Engagement Plan SEP): Mettre en œuvre le plan de participation des parties prenantes préparé pour le Projet. Le mise en œuvre du PPP devra garantir l'accès aux informations des toutes les parties concernées par le projet, y-compris les groupes vulnérables (analphabètes, femmes chefs de ménages, etc.). Le plan sera revu et adapté quand le responsable « social » d'UPC renewables le jugera nécessaire et au moins au démarrage de la phase d'exploitation. | Information du public, gestion des plaintes | BERD EP10 | UPC renewables. | Mise en œuvre dès la prise de fonction du responsable « Social » et jusqu'à la fin de l'accord de financement La consultation publique suivant la divulgation du pack supplémentaire environnemental et social devra être entreprise avant le début des travaux. | Le plan de participation des parties prenantes est mis en œuvre par UPC renewables et mis à jour en temps opportun. |
| 10.2 | Information du public sur les performances environnementales et sociales du projet Publication sur une page web actualisée au moins annuellement d'un ensemble cohérent d'informations choisies par UPC et démontrant la bonne performance environnementale et sociale du Projet. | Démonstration de la performance environnementale et sociale et du Projet | BERD EP10 | UPC renewables. | A partir de la première année suivant l'entrée en vigueur du PAES. | Page web existante et mise à jour annuellement. |